

[Français]

LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA

A PROPOS DE LA SUBVENTION ACCORDÉE
À M. STANLEY GRAY

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État.

Peut-il nous dire si M. Stanley Gray a lui-même fait une demande de bourse au Conseil des arts du Canada et s'il a rempli le formulaire de demande et subi les examens requis pour l'attribution d'une bourse?

M. l'Orateur: Je crois que l'honorable député répète une question qui a été posée hier, mais s'il croit que sa question est urgente, il pourrait la débattre au moment de l'ajournement.

M. Laprise: A dix heures, monsieur l'Orateur.

[Plus tard]

[Traduction]

LES SPORTS

LES MAPLE LEAFS DE TORONTO—LA VENTE À
UN RÉSEAU AMÉRICAIN DE TÉLÉVISION

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, ma question devrait normalement s'adresser soit au ministre de la Consommation et des Corporations soit au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je m'attendais à les voir tous les deux aujourd'hui, mais ils sont absents. Je m'adresserai donc au premier ministre. Ma question fait suite à celle du député de Surrey, qui m'a paru importante puisque le hockey est au moins...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La période des questions était expirée depuis environ une minute lorsque le député a posé sa question.

M. MacDonald: Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre si lui et ses collègues font enquête sur la possibilité qu'un réseau de télévision américain achète une de nos équipes nationales de hockey, et s'ils songent aux mesures qui devraient être prises.

M. Stanley Haidasz (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, en réponse au député, permettez-moi de dire qu'un groupe de travail du comité des sports amateurs et professionnels du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ainsi que le Conseil économique du Canada sont en train d'étudier toute la question des sports.

[L'hon. M. MacEachen.]

M. MacDonald: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. En l'absence du ministre, son secrétaire parlementaire pourrait-il assurer à la Chambre que les mesures nécessaires seront prises avant que les dernières négociations ne prennent fin au sujet de cette vente?

M. Haidasz: Je tiens la question pour préavis, monsieur l'Orateur, et je la soumettrai au ministre dès son retour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LE CODE CRIMINEL

ÉTAPE DU RAPPORT

La Chambre reprend l'examen du bill C-150, visant à modifier le Code criminel, la loi sur les libérations conditionnelles de détenus, la loi sur les pénitenciers, la loi sur les prisons et les maisons de correction et à apporter certaines modifications résultantes à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, au Tarif des douanes et à la loi sur la défense nationale, dont le comité permanent de la justice et des questions juridiques a fait rapport, avec amendements, et de la motion suivante de M. Woolliams (au nom de M. Valade):

Que le bill C-150, tendant à modifier le Code criminel, la loi sur la libération conditionnelle de détenus, la loi sur les pénitenciers, la loi sur les prisons et les maisons de correction et apportant certaines modifications résultantes à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, au Tarif des douanes et à la loi sur la défense nationale, soit modifié par la suppression de l'article 7.

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, comme plusieurs autres députés, j'éprouve dans les circonstances des difficultés à propos de la mesure dont nous sommes saisis et de l'amendement proposé. J'ai l'impression que la loi présentement en vigueur est loin d'être appliquée intégralement, et cela depuis un certain temps. J'ignore si elle était inapplicable. Toutefois, le remède proposé semble aller trop loin dans un sens pour les Canadiens moyens, qui en somme ont le droit d'interpréter l'attitude parlementaire à l'égard du Code criminel comme un reflet de l'idéal de moralité au Canada. J'espère pouvoir résoudre ce dilemme et faire au moins une ou deux suggestions durant ma brève participation au présent débat.

On tente ici de faire une distinction entre la loi et la moralité personnelle; comme l'a déclaré l'architecte de ladite société juste, l'État n'a rien à faire dans les chambres à coucher du pays. On dirait presque une devise.